

YÉMEN

**Amnesty International demande l'ouverture
d'une enquête sur les coups dont ont été victimes
les avocats d'Abdul Karim al Khaiwani**

Index AI : MDE 31/001/2005

ÉFAI

Mardi 8 mars 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est préoccupée par le fait que les avocats Mohammad Naji Allow et Jamal al Jubi, ainsi que le secrétaire général de l'union des journalistes Hafez al Bukari, ont été frappés par les forces de sécurité. L'organisation demande au gouvernement de mener une enquête indépendante et impartiale sur le comportement des policiers avec ces personnes et peut-être d'autres individus, et de déférer à la justice toute personne soupçonnée d'être responsable de ces agissements.

Ces brutalités ont eu lieu le 1^{er} mars 2005 durant l'audience en appel d'Abdul Karim al Khaiwani, rédacteur en chef du journal *al shura* condamné à un an d'emprisonnement en septembre 2004, en sus des six mois de suspension frappant son journal. Selon les informations fournies par des témoins visuels, l'avocat Mohammad Naji Allow aurait été sorti par la force de la salle d'audience à la suite d'un désaccord entre lui et le juge président le tribunal. Il aurait été violemment frappé par les responsables de la sécurité, et une arme à feu aurait été pointée dans sa direction. D'autres personnes assistant au procès auraient également été frappées par des responsables de la sécurité lorsqu'elles auraient voulu quitter la salle d'audience pour protester contre les brutalités infligées à Mohammad Naji Allow.

Mohammad Naji Allow fait partie de l'équipe d'avocats qui défend Abdul Karim al Khaiwani, reconnu coupable et condamné au motif que son journal soutenait Hussain Badr al Din al Huthi, responsable religieux de la communauté zaidi tué par les forces de sécurité en septembre 2004. Des centaines, et peut-être même des milliers, de ses disciples avaient également été tués lors d'attaques des forces gouvernementales entre juin et septembre 2004. Selon les informations dont dispose Amnesty International, Abdul Karim al Khaiwani n'a pas été inculpé d'actes violents. Il est sans doute puni pour avoir critiqué, de manière pourtant pacifique, les attaques des forces de sécurité et les homicides dont ont été victimes les disciples de Hussain Badr al Din al Huthi à Saada ; il serait par conséquent un prisonnier d'opinion. L'audience en appel a été reportée au 22 mars 2005. En attendant les résultats des investigations

sur les coups dont les avocats d'Abdul Karim al Khaiwani ont été victimes, le gouvernement devrait faire le nécessaire pour que ceux-ci puissent assurer sa défense sans craindre d'être agressés ou intimidés par les forces de sécurité. ●

**Pour obtenir de plus amples informations,
veuillez contacter le Service de presse
d'Amnesty International à Londres, au +44 20
7413 5566, ou consulter le site
<http://www.amnesty.org>**